

venu, ont contribué à la cessation de ces conflits de même qu'à la restauration des libertés et de la paix.

Il n'était pas facile de prendre une décision quant à l'opportunité et aux modalités de la participation à ces conflits. Des questions complexes, portant en elles le germe de la division, se posaient. Mais, alors que nous aurions pu nous défilier, nous avons tous deux résolument volé au secours de nos alliés.

Et, après la fin des hostilités, nos deux pays ont joué un rôle décisif dans l'établissement d'organisations internationales susceptibles de prévenir le déclenchement d'un nouveau conflit - la Société des Nations, l'Organisation des Nations Unies, et les organismes des plus précieux auxquels elles ont donné naissance.

Ce n'est pas par hasard que la Charte des Nations Unies a été signée aux États-Unis et que le siège de l'Organisation y est situé; ce n'est pas non plus par hasard que l'idée de recourir à des soldats pour maintenir la paix, sous la bannière des Nations Unies, est venue du Canada.

Sur le plan commercial, lorsque l'économie mondiale était à son nadir, dans les années 1930, lorsque, partout, on prêchait le protectionnisme et le repli sur soi, deux pays, résistant à cette vague menaçante, ont conclu un accord commercial historique en vertu duquel ils s'accordaient mutuellement le traitement de la nation la plus favorisée.

Signé par le Président Roosevelt et le Premier ministre Mackenzie King en 1935, cet accord a donné le coup d'envoi au mouvement de coopération économique internationale qui a mené à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT.

On peut donc faire valoir qu'il a été à l'origine de la plus importante expansion du commerce mondial de l'histoire.

Dans le domaine de l'environnement, il y a 76 ans - avant, donc, que la question ne soit à la mode - le Canada et les États-Unis ont mis sur pied la Commission mixte internationale.

Puis, en 1972, nos deux pays ont négocié l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands lacs; ils ont raffiné cet instrument à deux reprises, en 1978 et en 1987.

L'un et l'autre pays se sont adressés à la Commission pour régler des problèmes environnementaux. L'Accord a